



## Une parole confisquée et uniforme

**Le traitement des candidats à la présidentielle dans les médias est totalement déséquilibré. Une lettre au CSA est partie pour demander des explications.**

Chères amies  
Chers amis

Beaucoup d'entre vous s'étonnent que les médias soient si discrets sur ma candidature. Malgré cette absence d'information le travail de recherche de parrainage d'élus que vous faites sur le terrain commence à payer. Nous enregistrons chaque jour des soutiens nouveaux et divers. Je ne peux que vous encourager à continuer à utiliser les réseaux sociaux, les médias locaux et régionaux parfois plus enclins à ouvrir à tous le débat électoral.

**J'ai écrit au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel** à propos des nouvelles modalités de traitement des candidats pour la présidentielle de 2017. L'égalité ne vaudra que le temps très court de la campagne officielle.

**Les nouvelles règles validées récemment par le Conseil Constitutionnel indiquent que pour la période qui va la publication de la liste des candidats au début de la campagne officielle, le principe d'égalité a été remplacé par celui d'équité**  
Je demande au CSA quels seront ses critères pour juger qu'il y a équité.

Déjà, aujourd'hui, à six mois de l'élection, on voit comment fonctionne le système médiatique centralisé. Une vingtaine de personnes monopolise les écrans et les ondes. Sur quelle base ? Sur la base de sondages qui sont réalisés de façon contestable, par exemple en ne donnant comme choix aux personnes interrogées, que les noms de cette poignée de personnalités déjà présentes sur nos écrans depuis des lustres ?

Le système médiatique centralisé est incapable de regarder au delà du périphérique parisien. Sur un espace réduit de la capitale se trouvent ceux qui s'arrogent le droit de présélectionner les candidats qui peuvent s'adresser aux électeurs. Ce système tourne en boucle.  
**J'attends du CSA qu'il nous explique comment il peut jouer son rôle dans cette situation.**

Les fréquences attribuées aux radios et aux télévisions sont un bien public ; ceux qui en ont la jouissance ne peuvent s'affranchir des principes qui sont contenus dans leur cahier des charges. Ils ont à faire vivre la pluralité et la diversité des expressions. Quand une démocratie est malade, la confiscation de la parole au profit d'un petit groupe risque de l'achever.

Cordialement  
Christian Troadec

[www.christiantroadec2017.fr](http://www.christiantroadec2017.fr)

Contacts :

[info@christiantroadec2017.fr](mailto:info@christiantroadec2017.fr)

[grosclaude.david@orange.fr](mailto:grosclaude.david@orange.fr) 06 83 01 19 37

[gwenael.henry@free.fr](mailto:gwenael.henry@free.fr) 06 30 28 16 18

[lavanant.andre@wanadoo.fr](mailto:lavanant.andre@wanadoo.fr) 06 07 45 90 51

[quinquis.pierre@orange.fr](mailto:quinquis.pierre@orange.fr) 06 87 75 43 71